

Les instances représentatives des personnels

Instances représentatives	Composition	Rôle	Mode de désignation	Rattachement	Procès verbaux (PV)
CAP (Commissions administratives paritaires)	Paritaire : représentants du personnel et de l'administration en nombre égal	Avis relatifs à la carrière des fonctionnaires à l'exclusion des enseignants chercheurs : avancement, promotions, réduction d'ancienneté, fin de stage, discipline, mutation, détachement...	Élections	Nationales CAPN ou académiques CAPA	
CCP (Commission consultative paritaire)	Paritaire	Avis sur les aspects de la carrière des agents non titulaires	Élections	Rattachée à l'établissement	
CHSCT (Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions du travail)	- un représentant de l'autorité administrative et un responsable + des experts - des représentants du personnel - des usagers -le médecin de prévention Pas de parité, seuls les représentants élus du personnel peuvent voter.	Avis sur : - protection de la santé et de la sécurité des agents -amélioration des conditions de travail	Désignation par les organisations syndicales	Rattachées à l'établissement Placé auprès du CT	Télécharger les PV
CPE (Commission paritaire d'établissement)	Paritaire	Préparation des travaux des CAP des BIATSS Avis sur le mouvement des personnels	Élections	Rattachées à l'établissement	
CT (Comité technique)	Pas de parité, seuls les représentants élus du personnel peuvent voter.	Avis sur : - organisation et fonctionnement des services - méthodes de travail	Élections	Rattachées à l'établissement	

	Un représentant de l'autorité administrative assisté par des responsables.	<ul style="list-style-type: none">- évolution technologiques- formation des personnels- GPEEC ...			
--	--	---	--	--	--

Mis à jour le 16 mai 2018

<https://www.parisnatterre.fr/les-services/les-instances-representatives-des-personnels-831344.kjsp?RH=SERV>